

Jean-Maurice MAJOU AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Rennes

4, rue du Coëdo
56550 LOCOAL-MENDON

Tél. : 02 97 24 52 12

Port. : 06 08 41 46 54

06 87 68 30 73

Fax : 02 97 24 52 67

E-mail : jean-maurice.majou@wanadoo.fr



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN SOINS DU PAYS DE VANNES

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels au 31 décembre 2023

Le 17 juin 2024

Ce rapport contient 22 pages

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN SOINS DU PAYS DE VANNES

Siège social : 7, allée du champ du Bois-Arcal - 56000 VANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN SOINS DU PAYS DE VANNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

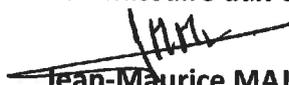
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Locoal-Mendon,

Le 17 juin 2024

Pour la SAS Jean-Maurice MAJOU AUDIT

Commissaire aux Comptes



Jean-Maurice MAJOU,

Commissaire aux Comptes

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	3 981	3 981		149
Immobilisations corporelles				
Constructions	97 494	68 003	29 491	28 001
Autres immobilisations corporelles	105 147	68 015	37 132	27 671
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	99		99	99
Total I	206 721	139 998	66 723	56 120
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	8 018		8 018	4 448
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	520 551		520 551	538 577
Charges constatées d'avance	1 477		1 477	1 340
Total II	530 045		530 045	544 365
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	736 766	139 998	596 768	600 484
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	89 552	89 552
Report à nouveau	264 286	216 286
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	-140	48 000
Situation nette (sous-total)	353 698	353 838
Total I	353 698	353 838
FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Fonds dédiés	2 825	7 142
Total II	2 825	7 142
PROVISIONS		
Provisions pour risques	75 701	80 757
Total III	75 701	80 757
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 237	24 065
Dettes fiscales et sociales	118 039	131 553
Autres dettes	13 267	2 760
Produits constatés d'avance		370
Total IV	164 543	158 748
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	596 768	600 484
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	164 543	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	800 482	827 843
Produits de tiers financeurs		
Ressources liées à la générosité du public	725	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	20 032	9 463
Utilisation des fonds dédiés	4 316	3 721
Autres produits	789	1 061
Total I	826 345	842 087
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	196 882	154 409
Impôts, taxes et versements assimilés	27 122	25 337
Salaires et traitements	438 149	422 217
Charges sociales	161 180	173 136
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 432	14 437
Dotations aux provisions		5 907
Autres charges	16	22
Total II	827 780	795 464
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 435	46 623
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	7 866	1 467
Total III	7 866	1 467
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 866	1 467

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	6 430	48 090
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	3 500	
Total V	3 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 598	90
Sur opérations en capital	472	
Total VI	10 070	90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-6 570	-90
Total des produits (I+III+V)	837 711	843 554
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	837 850	795 554
EXCEDENT OU DEFICIT	-140	48 000

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Annexe légale

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADSPV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 596 766 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 140 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Objet social:

Lieu de rencontre et de réflexion des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des usagers et des représentants des collectivités et organismes sociaux en vue de : proposer, concevoir, organiser, gérer des actions de prévention ou de développement sanitaire (permanence de soins, éducation sanitaire, soins à domicile aux personnes âgées) qui pourraient être réalisées par les différents partenaires dans leur structure propre et dans le respect de l'indépendance professionnelle de chacun.

Périmètre:

L'association se propose d'étendre son action sur les communes de Vannes et les communes environnantes.

Moyens mis en oeuvre:

Pour les services de soins à domicile et la section Alzheimer, l'association met à disposition un personnel salarié compétent et recours à des professionnels indépendants pour des actions le nécessitant.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur Etablissements sociaux & medico-sociaux (M 22)

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

- Les comptes annuels ont été établis selon les règlements N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et N° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi qu'en application du plan comptable M22 relatif aux établissements sociaux et Médico-sociaux.

■ Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

■ Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 444		464	3 981
Immobilisations incorporelles	4 444		464	3 981
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	79 027			79 027
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 940	4 527		18 467
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 206			13 206
- Matériel de transport	60 173	20 980	9 239	71 914
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 665		1 637	20 028
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	188 010	25 507	10 876	202 641
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	99			99
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	99			99
ACTIF IMMOBILISE	192 554	25 507	11 340	206 721

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 296	149	464	3 981
Immobilisations incorporelles	4 296	149	464	3 981
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	59 847	1 771		61 618
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 120	1 265		6 385
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 482	1 259		5 741
- Matériel de transport	43 518	8 646	9 239	42 924
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 172	1 342	1 165	19 349
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	132 139	14 283	10 494	136 018
ACTIF IMMOBILISE	136 434	14 432	10 868	139 998

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 495 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 018	8 018	
Charges constatées d'avance	1 477	1 477	
Total	9 495	9 495	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir

	Montant
Personnel - produits à recevoir	699
Divers - produits à recevoir	4 559
Banque - Intérêts courus à recevoir	463
Total	5 721

■ Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires			5 056		
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charge	80 757				75 701
Total	80 757		5 056		75 701
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			5 056		
Financières					
Exceptionnelles					

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Dotation retraite:

Reprise de dotation en 2023= 5056 €

Nouveau solde à la clôture = 75701 €

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 164 543 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 237	33 237		
Dettes fiscales et sociales	118 039	118 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 267	13 267		
Produits constatés d'avance				
Total	164 543	164 543		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 901
Dettes provis. pr congés à payer	31 674
Personnel - autres charges à payer	1 309
Charges sociales s/congés à payer	15 341
Charges sociales - charges à payer	5 661
Formation Continue	3 366
Divers - charges à payer	10 507
Total	72 760

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 477		
Total	1 477		

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

■ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
TOTAL	800 482

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	24	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 574	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	472	
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 500
TOTAL	10 070	3 500

■ Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS:

Les membres du bureau de l'association ne sont pas rémunérés.

Cependant au titre de la contribution à la mission qui lui a été confiée, le projet de la réforme des services, Mr Coric s'est vu alloué, pour son temps passé, la somme de 810 €. Cette dernière rentre dans le cadre de la tolérance administrative des 3/4 du Smic autorisant la rémunération du dirigeant bénévole.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	8 220	7 150
Prestations en nature		
Donc en nature		
Total	8 220	7 150
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	8 220	7 150
Total	8 220	7 150

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Le bénévolat est ici valorisé sur la base de 274 heures pour une valeur horaire de 30 €

Donations

Don en numéraire perçu de la famille Dieumegarde 725 €

■ Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Fonds dédiés for	7 143	7 143	4 317			2 826	
Total	7 143	7 143	4 317			2 826	

Fonds dédiés:

A partir d'un crédit non reconductible obtenu, pour financer un programme de formation.

Montant début exercice 7142 €, utilisation exercice 2023:

4215 € pour des besoins de formations propres au SSIAD

101 € pour des besoins de formations propres au SMSA

Visé par Jean-Maurice MAJOU
Commissaire aux Comptes

Il s'inscrit pour la somme de 2825 € à la clôture de cet exercice.

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Total							

Jean-Maurice MAJOU AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Rennes

4, rue du Coëdo
56550 LOCOAL-MENDON
Tél. : 02 97 24 52 12
Port. : 06 08 41 46 54
06 87 68 30 73

Fax : 02 97 24 52 67
E-mail : jean-maurice.majou@wanadoo.fr



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN SOINS DU PAYS DE VANNES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Exercices clos le 31 décembre 2023

Le 17 juin 2024

Ce rapport contient 2 pages

ASSOCIATION D'AIDE EN SOINS DU PAYS DE VANNES

Siège social : 7, allée du champ du Bois-Arcal - 56000 VANNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

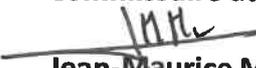
En application de l'article L.313-25 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, nous vous informons que la rémunération brute annuelle de Madame Françoise FILY, Infirmière coordinatrice s'est élevée à 25 169.08 € pour l'année 2023.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article L.313-25 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, nous vous informons que la rémunération brute annuelle de Madame Marie ATHANE, Infirmière coordinatrice s'est élevée à 43 078.64 € pour l'année 2023.

A Locoal-Mendon,
Le 17 juin 2024

Pour la SAS Jean-Maurice MAJOU AUDIT
Commissaire aux comptes


Jean-Maurice MAJOU,
Commissaire aux Comptes